

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Séance du 18 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit août à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation  
12/08/2025

Date d'affichage  
12/08/2025

Objet de la délibération

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, M. BORDE, Mme BERNARD, Mme MALIVEL, Mme THIERRY. M. CHOMETTE, M. CHEMIN,

Absents excusés : M. DEVAUX pouvoir à M. CHEMIN, Mme BRAZARD pouvoir à Mme BONNELLY, M. JEAN, Mme BELLANDE, M. TRIBOLLET

Absents : M. BERGERON, Mme GRAS

**Motion contre  
la fermeture du bloc  
opératoire et du service  
de chirurgie du  
Centre Hospitalier  
du Pays d'Apt**

**Vu**, la fermeture annoncée du bloc opératoire et de service chirurgie du Centre Hospitalier du Pays d'Apt ;

**Considérant**, que cette décision met gravement en péril l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire, notamment les personnes âgées, les familles et les populations les plus fragiles ;

N°80/25

**Considérant**, que le Centre Hospitalier du Pays d'Apt joue un rôle essentiel dans l'offre des soins de proximité pour notre de vie, en garantissant la continuité des soins chirurgicaux et des urgences opératoires ;

**Considérant**, que sa fermeture entraînerait :

- Un allongement des délais et des distances d'accès à la chirurgie, obligeant les patients à se rendre à Cavaillon ou Avignon dans des conditions parfois incompatibles avec l'urgence médicale ou les capacités de déplacements ;
- Une dégradation de la prise en charge globale des patients, avec des risques accrus pour leur santé et leur sécurité ;
- Une atteinte directe à l'égalité d'accès aux soins, principe fondamental su service public hospitalier ;
- Une fragilisation du service des urgences privé d'une solution de recours chirurgical et anesthésiste immédiat ;
- Une perte d'attractivité médicale, en particulier pour les jeunes praticiens et les spécialistes et donc là encore une fragilisation du secteur libéral déjà en forte difficultés ;

**Considérant**, que le rayonnement du Centre Hospitalier du Pays d'Apt s'étend au-delà du seul territoire pays d'Apt, son maintien intéresse aussi des communes limitrophes des Alpes Hautes Provence ;

**Considérant**, l'augmentation de la population (x3) pendant la période estivale ;

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**-APPROUVE A L'UNANIMITE** la motion contre la fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie du Centre hospitalier du Pays d'Apt ;

**-DEMANDE A L'UNANIMITE** l'abandon immédiat du projet de fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie

**-APPORTE A L'UNANIMITE** son soutien total à toutes les personnes qui travaillent dans cet hôpital

**- SOLLICITE A L'UNANIMITE** à l'Agence Régionale de Santé, la Direction de l'hôpital et les représentants de l'Etat pour garantir les moyens humains, matériels et financiers nécessaire au maintien et au développement de l'offre de soins sur le territoire du Pays d'Apt.

**-CHARGE A L'UNANIMITE** la Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet de Vaucluse, aux députés de Vaucluse, aux Sénateurs de Vaucluse, aux Maires de la CCPAL, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Madame la Maire d'Apt, Présidente du conseil de surveillance à la direction du Centre Hospitalier du Pays d'Apt, à la direction des hôpitaux de Cavaillon et d'Avignon.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY



Gérard DEBROAS